





APPEL A CANDIDATURE



Appel à RESIDENCE pour création artistique CENTRE D'ARTS FERNAND LEGER-PORT DE BOUC DISPOSITIF « NOUVEAUX COLLECTIONNEURS DE PORT DE BOUC » ANNEE 2025

Clôture de l'appel : 10 janvier 2025

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre du dispositif participatif « Les nouveaux collectionneurs » et entre en adéquation avec les missions du Centre d'arts Fernand Léger, qui depuis son ouverture en 2012, accueille chaque année des résidences d'artistes pour susciter l'encouragement à la création contemporaine en lien avec le territoire et pouvant donner lieu, dans certains cas, en accord avec les conditions définies avec les artistes, à des acquisitions d'œuvres.







A l'instar des précédentes saisons où le comité de bénévoles des « Nouveaux Collectionneurs de Port de Bouc » a choisi de travailler avec les artistes Karine Rougier, Pascal Navarro, Marie-Noëlle Deverre, Jérémy Magniez, Nicolas Daubannes, Quentin Spohn et Benjamin Bloch, l'objectif de la saison 2024-2025 sera de faire sélectionner au groupe de bénévoles, un artiste qui sera accueilli en résidence entre avril et juillet 2025 au Centre d'Arts Fernand Léger.

La résidence 2025 prendra à la fois la forme d'une résidence de recherche et d'une résidence de création. Au cœur de son travail de recherche, l'artiste produira un ensemble d'œuvres qui seront présentées dans le cadre d'une exposition au Centre d'arts Fernand Léger dès septembre 2025. Une œuvre spécifique de cet ensemble sera destinée à intégrer les collections de la ville à l'issue de l'exposition-restitution.

Au-delà du soutien à la création (accueil en résidence, visibilité), il s'agit de proposer à l'artiste des modules d'accompagnement personnalisés, basés sur ses besoins afin de favoriser les meilleures conditions d'émergence de son projet tout en répondant aux enjeux artistiques et culturels locaux.



Restitution de résidence de Nicolas Daubanes « De l'abime aux cimes » Exposition 2021 © Julien Lamarre



Restitution de résidence de Benjamin Bloch « Permis de (dé)construire » Exposition 2024 © Julien Lamarre

Le Centre d'Arts Fernand Léger a été inauguré le 6 octobre 2012 dans l'ancienne demeure des directeurs de l'usine de produits chimiques locale. Il a pour objectif de favoriser les arts, et leur accessibilité à tous, à travers trois axes :

- la diffusion dans le cadre d'une programmation annuelle d'expositions temporaires
- l'enseignement et la formation : école d'arts plastiques non diplômante ouverte à tous les publics, programmation de conférences et d'expositions numériques «Micro-folie»
- l'encouragement à la création contemporaine avec l'accueil régulier d'artistes en résidence. Il mène ses projets de concert avec l'association Art et Créations. Il est référencé par le CNAP et il est adhérent depuis 2017 à l'ANEAT (Association Nationale des Écoles d'Arts Territoriales de Pratiques Amateurs), mais aussi au réseau métropolitain Provence Art Contemporain et au réseau national Arts en résidence.

www.centrefernandleger.com

www.artsenresidence.fr/membres/centre-d-arts-fernand-leger/ www.cnap.fr/annuaire/lieu/centre-darts-plastiques-fernand-leger







I/ CONTEXTE : Les « Nouveaux collectionneurs de Port de Bouc », une action patrimoniale à vocation participative

L'initiative des « Nouveaux collectionneurs de Port de Bouc » a été lancée en 2015 autour des objectifs suivants :

- faire vivre une collection existante qui n'avait pas de réelle visibilité publique, en mettant en lumière son identité
- commencer à donner des clefs pour envisager son expansion.
- enfin, dans une filiation aux valeurs d'éducation populaire chère à Port de Bouc, susciter une réelle appropriation de ces collections par les habitants ou usagers du Centre d'arts Fernand Léger.

Le comité de bénévoles petit à petit constitué, à la suite de médiations adaptées, a découvert de riches collections d'art contemporain qu'il a confronté à la collection locale. Cette initiative immersive répond aux enjeux de politique culturelle de notre territoire. La construction des actions patrimoniales étant, de tradition, ouvertes et accessibles au plus grand nombre à travers la constitution de comités citoyens. Parmi les nombreux enjeux du dispositif, il s'agit aussi de permettre à des habitants de s'approprier un patrimoine local jusqu'alors ignoré et de leur donner l'opportunité de le partager, de le considérer comme un bien commun. La notion d'expérience, incluant une forme de conception collective, s'est organisée autour d'ateliers de discussions et d'études environ une fois par mois d'octobre à juin. Inventaires des collections, visites institutionnelles ou d'ateliers d'artistes, analyses thématiques, conceptions scénographiques, rédaction de supports de médiation…etc sont autant d'activités proposées dans ce double contexte de sensibilisation au patrimoine et à l'art contemporain.

Si le montage d'une exposition expérimentale thématique demeure l'un des objectifs importants de ce dispositif (permettant des emprunts au Fonds Départemental d'art contemporain, au FRAC PACA...etc), la dimension de la résidence d'artiste est depuis 2016 un élément essentiel. Bien plus qu'un simple enrichissement de la collection, c'est une aventure humaine de partage par une implication forte de l'artiste envers le territoire et ses habitants.







II/ PROPOSITION ARTISTIQUE: UNE RESIDENCE autour d'un contexte patrimonial à valoriser

Un médium : le dessin

Pour la 9^{ème} année consécutive, la résidence s'oriente vers un artiste qui privilégie **le dessin**, à la fois par souci de cohérence avec le fonds artistique de la Ville, de maniabilité du support, mais aussi dans le but de renouveler le partenariat avec la Saison Internationale du dessin - PAREIDOLIE, en intégrant l'exposition-restitution de la résidence dans la programmation 2025.

L'artiste sélectionné produira donc une œuvre spécifique ou un ensemble d'œuvres qui sera/ont présentée(s) dans l'exposition expérimentale conçue par le comité des « Nouveaux collectionneurs » pour les Journées du Patrimoine 2025 à partir des collections artistiques de la ville. Cette œuvre devra avoir une cohérence avec l'essence du fonds port de boucain et le thème de l'exposition préparée. Une acquisition de cette œuvre pourra être envisagée après l'exposition en fonction du budget d'acquisition de la commune.

Le contexte thématique : un travail sur la lumière

Le thème de la lumière interpelle cette année Les Nouveaux Collectionneurs, au regard de la collection de Port de Bouc, notamment en ce qui concerne la lumière naturelle qui, au gré du climat et des saisons, inspire les artistes. Certains cherchent à retranscrire ses effets, à la représenter dans leurs œuvres, en jouent pour mettre en valeur un sujet, dramatiser une scène, l'intensifier ou intriguer. D'autres s'intéressent à l'aspect scientifique de la lumière au sens optique, dans une démarche de recherche art-science (interaction avec la matière, prisme colorimétrique...). La lumière ajoute une valeur expressive, anime l'œuvre, fait œuvre.

Profil du candidat :

Peut faire acte de candidature tout artiste plasticien engagé dans une démarche professionnelle de création avérée et travaillant de façon privilégiée **le dessin** sous toutes ses formes.

L'artiste devra être en mesure d'émettre des factures avec son numéro de SIRET et son numéro d'enregistrement à l'Urssaf artistes-auteurs.

L'artiste s'engage à se montrer disponible durant le temps de sa résidence (calendrier de présence sur les lieux de la résidence à travailler avec les organisateurs), et pour le week-end d'ouverture de l'exposition (vernissage + rendez-vous de rencontre avec le public à positionner dans le programme du week-end des Journées du patrimoine).

L'artiste doit être en mesure de se déplacer en autonomie.

III/ MODALITE DE LA RESIDENCE

Une convention de résidence sera établie entre l'artiste sélectionné et la Ville de Port de Bouc, avant le début de la résidence, spécifiant les engagements de l'artiste et des organisateurs de la résidence.







Durée : Entre mai et juillet 2025 (calendrier à construire avec l'artiste selon ses disponibilités, avec un minimum de 30 jours ouvrés de présence sur place)

Mise à disposition et conditions matérielles :

Mise à disposition d'un hébergement-atelier au Centre d'arts Fernand Léger (couchage personnel, salle d'eau, cuisine + espace de travail commun de 140m2).

L'artiste est tenu d'apporter ses outils et matériaux nécessaires à la création.

Rémunération de la résidence :

L'artiste recevra :

- Une bourse de résidence de 1900€ correspondant à sa présence effective de 1 mois (fractionnable), selon le barème établi par le réseau « Arts en résidence »
- Une bourse de production de 1000€
- Jusqu'à 500€ pour les frais de vie courante (per diem, déplacements...) sur justificatifs
- 150€ de droits de reproduction et d'exposition (les conditions de diffusion feront l'objet d'une contractualisation spécifique)

IV/ DEROULE DE LA RESIDENCE

Calendrier

9 décembre 2024	Lancement de l'appel à candidature
10 janvier 2025	Date limite pour l'envoi des dossiers
13 janvier - 31 janvier 2025	Rencontre individuelle (physique par des potentielles visites d'ateliers ou numérique en visioconférence) des artistes avec les responsables du Centre d'arts et du Service Patrimoine et le comité des Nouveaux collectionneurs
14 février 2025	Date limite de réception de la note de précisions sur la candidature des artistes
Mars 2025	Sélection de l'artiste par le comité des Nouveaux collectionneurs
Mai-Juin 2025	Résidence (rencontres, actions artistiques, productionetc)
Juillet 2025	Finalisation des travaux et préparation de l'exposition
Août 2025	Elaboration des supports de publication/communication de l'exposition
Début septembre 2025	Montage de l'exposition







3 ^{ème}	week-end	de	Inauguration de l'exposition pour les Journées du Patrimoine
septem	bre		2025 + Saison du dessin contemporain-PAREIDOLIE
Septembre-novembre 2024		2024	Exposition

Description précise des étapes :

- Les artistes intéressés par le projet devront se manifester auprès du Centre d'arts avant le 10 janvier 2025
- Une rencontre présentielle ou téléphonique avec les équipes du Centre d'arts, du Service Patrimoine et potentiellement le collectif des Nouveaux collectionneurs si cette rencontre prend la forme d'une visite d'atelier, devra être organisé entre le 11 et le 31 janvier 2025 afin de prendre mieux connaissance du projet mais surtout de l'histoire de la ville et de sa collection artistique, dans le but d'imaginer un projet cohérent avec l'essence des fonds de la commune et le thème de travail 2025
- Pour le 14 février 2025, les artistes intéressés devront fournir une note de précisions sur leur dossier suite à leur rencontre avec le collectif Les Nouveaux Collectionneurs (une page)
- En mars, le comité analysera les dossiers précisés et établira un argumentaire solide pour la sélection d'un seul artiste
- La résidence pourra donc démarrer au mois de mai 2025, après signature de la convention de résidence, avec de premières immersions dans la ville (par le biais des Nouveaux collectionneurs, mais pas seulement), travail dans les collections, propositions artistiques sous forme de workshops, puis production.
- La finalisation de la résidence est prévue aux alentours de juillet pour la conception des supports de communication/publication et la préparation de la scénographie, l'installation de l'exposition est programmée début septembre pour une inauguration de l'exposition le 3^{ème} week-end de septembre à l'occasion des Journées du Patrimoine 2025

Sélection:

La sélection de l'artiste sera effectuée par le comité des « Nouveaux collectionneurs de Port de Bouc » constitué d'une dizaine de bénévoles sensibilisés à l'art contemporain depuis maintenant neuf ans. Ils seront assistés de Laure Lamarre Flores, Directrice du Centre d'arts Fernand Léger et de Céline Félices, Responsable du Service Patrimoine de Port de Bouc, et le cas échéant de professionnels de l'art.

La sélection fera l'objet d'un argumentaire préparé et spécifique prenant en considérant l'intérêt de la démarche personnelle de l'artiste, l'intérêt de son dossier, l'implication de l'artiste.







V/ CANDIDATURE

Les candidats sont invités à fournir avant le 10 janvier 2025, 12h, dernier délai :

- Un CV complet et concis
- Un dossier artistique (portfolio) présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche artistique, en lien si possible avec le médium dessiné. Les visuels devront être de qualité.
- Une note présentant la motivation pour le projet (une demi-page suffira)

<u>Aux coordonnées suivantes :</u>

Centre d'arts Fernand Léger Château St Gobain, 1 avenue du Général de Gaulle, 13110 Port de Bouc www.centrefernandleger.com https://www.facebook.com/centredartsplastiquesfernandleger

04 42 40 65 19

centre.arts@portdebouc.fr

N'hésitez pas à utiliser pour les fichiers lourds les plateformes de téléchargement adaptées disponibles sur internet directement.